



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 21 OCT. 2013

ARRETE
portant interdiction de stationner sur l'avenue Maréchal
Juin parking boulodrome

N° Départ : 665/2013/90/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

- Considérant** Qu'en raison du tournoi de rugby le samedi 26 octobre 2013, il convient de régler le stationnement,
- Considérant** que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

arrête

Article 1 : Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking du boulo-drome au niveau du City Parc, avenue Maréchal Juin.

Article 2 : Cette interdiction prendra effet le samedi 26 octobre 2013 à partir de 07 heures jusqu'à 20 heures.

Article 3 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

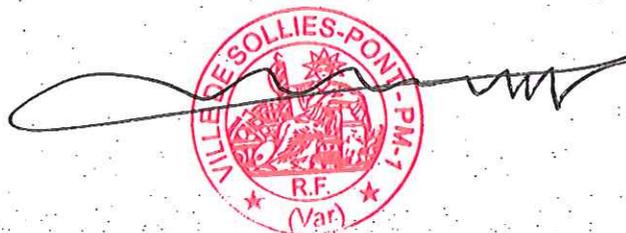
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le



A red circular stamp from the Municipality of Sollies-Pont (PM-7) is visible. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT - PM-7' around the perimeter, 'R.F.' in the center, and '(Var.)' at the bottom. A black ink signature is written across the stamp.